



l'Assurance Maladie

EURE

Dossier
suivi par **MME**

Téléphone
Internet **als77**

N° de
sécurité
sociale

Date **Le 27 décembre 2011**

Objet **Votre courrier**

Monsieur,

En réponse à votre courrier dont copie ci-jointe, je vous confirme que la convention prévoit qu'un médecin exerçant la même spécialité dans le même cabinet médical peut être considéré comme remplaçant de son collègue.

Cependant, notre système informatique ne peut connaître ces informations si elles ne lui sont pas communiquées: le remplaçant doit cocher, lors de la rédaction de sa facture télétransmise ou non, la case "médecin traitant remplacé".

Ainsi le remboursement sera correct.

Dans le cas présent, il vous faut nous fournir une feuille de soin papier portant la mention "rectificatif" et la croix dans la zone "médecin traitant remplacé", afin de nous permettre d'effectuer le rappel.

Restant à votre disposition,.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable d'agence

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure

NOUS ÉCRIRE
CPAM de l'Eure
27030 Evreux CEDEX

"Une seule
adresse postale,
pour tous
vos envois"

NOUS CONTACTER

36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.ameli.fr

PR 900 - 10/2003

